



SAINTE-AGNÈS

Notre magazine municipal

MEILLEURS
VŒUX
2019

EN
ROUTE
POUR LES
TRAVAUX

| PAGE 4 |

RETOUR SUR LES
MANIFESTATIONS

| PAGE 9 |





SOMMAIRE

| PAGE 2 |

Informations pratiques

| PAGE 9 |

Déploiement de la fibre

| PAGE 3 |

Édito du Maire

| PAGES 9 - 10 |

Manifestations

| PAGES

4 - 5 - 6 - 7 |

En route pour les travaux

| PAGE 11 |

Droit d'expression

| PAGE 8 |

Brûlage des végétaux

INFOS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- Du lundi au vendredi matin de 08h30 à 12h30
- Le lundi et le mercredi de 14h à 18h
- Le mardi et le jeudi de 14h à 18h sur rendez-vous

Tél : 04 93 35 84 58 - Fax : 04 92 10 35 14

Email : mairiesteagnes@wanadoo.fr

Site web : www.sainteagnes.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Une assistante sociale est à votre écoute sur rendez-vous au 04 89 04 30 20.

MÉDECIN ET INFIRMIÈRE

Docteur Paolo DE FEO (permanence assurée le samedi matin au village à partir de 10h).

Infirmière Caroline LOTS : 06 37 61 62 57

Infirmière Olivia ANRIGO : 07 60 08 53 59

ENLÈVEMENT DES ENCOMBRANTS

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (C.A.R.F) vous propose de composer un numéro indigo unique au tarif d'un appel local 0800 080 350.

Déchetterie Menton : 04 93 41 51 96

FORT MAGINOT

- Du 1^{er} juillet au 30 septembre inclus le fort est ouvert tous les jours de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30.
- Du 1^{er} octobre au 30 juin inclus le fort est ouvert uniquement le week-end de 14h à 17h30 (pendant la fête du citron le fort est ouvert tous les jours de 14h à 17h30).

Des visites de groupe peuvent être organisées sur réservation tout au long de l'année.

Adultes : 6 €

Enfants de 4 à 14 ans : 3 €

Groupes (minimum 20 personnes) : 4 €

Renseignements : 04 93 35 84 58 ou 06 88 75 70 89

DIVERS

Gendarmerie Nationale Menton : 04 93 35 72 35

Police Nationale Menton : 04 93 28 66 00

Pompiers Menton : 04 93 37 74 10

ERDF : 0810 333 106

GRDF : 0800 473 333

ORFEO (Veolia eau) : 0892 233 499 (n° payant)

Météo Alpes-Maritimes : 0899 710 206 (n° payant)



La commune met gracieusement à la disposition de ses administrés les conseils d'un avocat du barreau de Nice. Les permanences seront assurées en mairie (salle du conseil) chaque 2^{ème} et 4^{ème} vendredi du mois de 10h à 12h.
Si vous êtes intéressés, veuillez prendre rendez-vous directement par courrier électronique :

citroni.avocat@gmail.com



“ *ENSEMBLE
CONTINUONS DANS
CE MÊME ÉTAT D'ESPRIT.* ”

Le temps passe et les années filent... Quand une nouvelle année commence on espère toujours qu'elle sera meilleure que celle qui vient de s'écouler...

L'année 2018 s'éloigne sans regret, marquée particulièrement en fin d'année par des évènements terribles qui ont frappé notre pays dans un contexte politique et économique difficile. On peut être tenté de se replier sur soi et se réfugier dans l'individualisme ou, au contraire, s'indigner en laissant la haine s'installer à la recherche de boucs émissaires...

Ce sont là deux autres menaces pour notre démocratie. Alors que faire ?

Et puis.....depuis plusieurs années les gouvernements successifs s'acharnent pour aller vers une fin certaine des petites communes. Les différentes réformes fiscales, les diminutions des dotations de l'État, le transfert de nos compétences vers les communautés ou seulement le fait de ne plus donner aux communes les moyens de les assumer sous prétexte d'économies, nous entraînent à une diète douloureuse. Ajouter à ces problèmes une invasion de normes, de mises en compatibilité, d'homologations d'habilitations fait qu'inéluctablement nous nous dirigeons vers une future disparition de nos communes.

Aujourd'hui nous devons nous rassembler autour des valeurs essentielles : le respect, la fraternité, la solidarité, l'humanisme, l'égalité des chances. Ne cérons pas au défaitisme et agissons de manière positive. Mais même dans des situations difficiles nous devons garder espoir et nous dire que malgré tout il fait bon vivre à Sainte-Agnès, où notre situation financière municipale est très saine contrairement à certaines communes. C'est notre rôle à nous élus de continuer à faire tout ce que nous pouvons pour protéger notre grande famille. Une famille dans laquelle il ne faut oublier personne et mes pensées se tournent vers les plus démunis, les malades ou nos anciens qui souffrent souvent de solitude.

Rappelons que le Maire et les élus municipaux par leur fonction représentent l'intérêt général. Ils œuvrent pour le développement de la commune et votre bien-être à tous. Par leur proximité, ils sont les plus au fait de vos préoccupations, ils consacrent beaucoup de leur temps au service de la commune. Ils s'investissent sans compter souvent au détriment des projets personnels, avec des contraintes portées aussi par le conjoint et la famille... Je tiens à remercier tous les élus mais principalement mes adjoints et les conseillers municipaux qui prennent à cœur leur fonction par leur présence assidue.

Ensemble continuons dans ce même état d'esprit qui nous anime tous les jours pour que nous puissions atteindre le même objectif : le bonheur de chacun d'entre vous.

Comme le veut la tradition, je terminerai cet éditorial en vous présentant mes vœux de santé, de joie, de prospérité et de confiance en l'avenir.

*A toutes et à tous
une bonne et heureuse Année 2019
Anières*

Albert FILIPPI
Maire

EN ROUTE POUR LES TRAVAUX

De 2014 à 2018, la majorité des travaux réalisés sur le territoire de notre commune ont été essentiellement la conséquence des intempéries de 2014.

La création de réseaux pluviaux ont été nécessaires pour absorber les pluies diluvienues qui se sont abattues, afin de protéger notamment les quartiers de Sainte-Lucie-Gajessa, Les Boschi ou le Pian Alamana.

Certains accès, dans divers quartiers ont été réaménagés comme le chemin des vignes et plus récemment le tronçon

Sainte-Lucie reliant le quartier aux Hauts Cabrolles. Des travaux longs et coûteux ayant nécessité l'implantation de nombreux tirants au contrefort de la montagne.

En 2019, nous poursuivrons les travaux de confortement et de réfection de ce dernier tronçon en partie amont pour contenir l'érosion naturelle du secteur. De même interviendra la sécurisation de la route de la Colline.

Les photos ci-après en démontrent l'utilité.



EN ROUTE POUR LES TRAVAUX



Route de la Colline, interviendront la création de murs bahuts avec quelques élargissements de la route pour enrayer la purge naturelle du site et le vidage des filets en partie remplis.

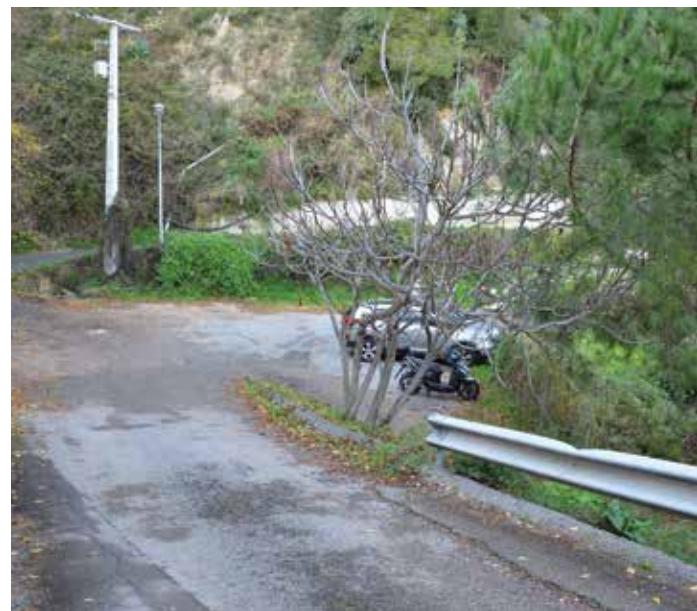


Des travaux de réfection seront réalisés chemin du Viraron dont l'accès remonte à la création de l'autoroute en 1968.

EN ROUTE POUR LES TRAVAUX



Afin de permettre un accès plus sécurisé aux habitants du chemin de Gajessa des travaux seront réalisés.



L'aménagement des deux secteurs du Fortin (côté Sainte-Agnès), c'est-à-dire la partie située près du Chemin des vignes jusqu'au n° 327 et le tronçon vers la sortie sur la route départementale seront aménagés.

Interviendra la reprise de la route d'accès et du parking du Figourn après la réalisation en copropriété de la route du Pian Alamana avec une plateforme de retournement.

EN ROUTE POUR LES TRAVAUX



Une étude sera lancée pour la reprise des parkings "Edifizio" dont la sécurisation est coûteuse mais nécessaire.



Des opérations de propreté seront menées pour le retrait des tags sur les murs communaux. Une peinture anti-tag sera apposée.
De même des panneaux "voisins vigilants" seront implantés.

D'autres opérations ponctuelles interviendront :

- Deux tableaux signés, représentant Saint-Michel des Cabrolles et Sainte-Lucie, qui font partie du patrimoine municipal seront restaurés.
- Une amélioration conséquente interviendra dans le cadre de la gestion de l'éclairage public afin d'en diminuer significativement la consommation.

Les services de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française procéderont à la réfection, qui sera supervisée par la commune, de l'assainissement des quartiers des Boschi et Pian Alamana.

D'autres dossiers seront également traités tels que :

- La gestion avec Vinci-Escota sera finalisée par la réfection des sources et drains du Haut Cabrolles pour prévenir tout glissement de terrain pouvant menacer le quartier et les habitations. Une convention réglementera la gestion entre

Vinci-Escota et le particulier mettant ainsi un terme au vide juridique qui existait depuis la création de l'autoroute.

- La mise à jour du plan de sauvegarde de la commune.
- Afin de valoriser le patrimoine communal et notamment le Fort de la ligne Maginot, la création d'un centre de mémoire sera réalisée. Trois salles seront mises en service :

- La première sera une salle de projection,
- La deuxième une salle qui retracera l'histoire de la commune,
- La troisième une salle consacrée à la bataille des Alpes.

Cette création dynamisera considérablement l'attractivité du site et créera une nouvelle ressource financière.

- Au village, des aménagements paysagers interviendront avec la coupe d'arbres et son fleurissement durant les périodes propices.

BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX

RÈGLEMENTATION

Les agriculteurs et les forestiers sont exclus de l'arrêté préfectoral du 10 juin 2014 qui définit les dispositions générales applicables dans le département pour l'emploi du feu.

La prévention des feux de forêt et la lutte contre la pollution atmosphérique aux particules fines conduisent à limiter strictement les conditions d'emploi du feu dans le département.

La règle générale est l'interdiction des déchets dits verts tout au long de l'année. Toutefois, les agriculteurs et forestiers bénéficient de dérogations.

Les résidus végétaux issus des coupes et travaux relevant de la gestion forestière ainsi que ceux provenant d'un cycle cultural dans une exploitation professionnelle agricole peuvent être incinérés par les AGRICULTEURS et les FORESTIERS.

CONDITIONS À RESPECTER

Obligation de ne brûler que des **végétaux secs**, suffisamment ressuyés après coupe. **Il est exclu d'introduire dans le foyer des feuillages encore verts, de l'herbe ou autres résidus végétaux qui entraîneraient d'épaisses fumées :**

- **Période** : 1^{er} octobre au 30 juin
- **Vitesse du vent** : inférieure à 20 km/h
- **Horaires** : entre 10h00 et 15h30
- En dehors de toute prévision ou constat d'épisode de pollution concernant les particules (PM10), l'ozone (O₃) ou le dioxyde d'azote (N₂O) ou en cas de dépassement des seuils d'information et recommandations et alerte.

Cet habitant, peu scrupuleux de la loi en matière de brûlage, peut se voir infliger une amende de 450€.



DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE



Le 12 décembre dernier une réunion publique d'information était organisée dans la salle Saint-Jean à Sainte-Agnès pour comprendre et évoquer les problèmes de déploiement de la fibre sur le territoire de notre commune.

De cette réunion il ressort que l'étude globale d'implantation est achevée et que ce sont 820 logements dont 17 copropriétés représentant 117 logements qui pourront être desservis par la fibre. Le 1^{er} client devra l'être à l'été 2019 et le dernier en décembre 2020.

Rappelons que la fibre optique est la technologie la plus récente en matière d'accès à Internet. En pratique, elle permet le transfert des données à grande vitesse via la lumière.

Cette dernière transite par un câble contenant des fils de verre ou de plastique aussi fins que des cheveux.

Le déploiement de la fibre nécessite la création d'un nouveau réseau totalement indépendant, que cela soit du réseau téléphonique ou du câble. Sur ce réseau, les données peuvent être transmises rapidement sur des centaines voire des milliers de kilomètres.

Le développement de la fibre va de pair avec l'évolution des usages et des besoins croissants des individus (particuliers et entreprises). On notera toutefois que l'installation de la fibre optique est généralement observée dans les zones à forte densité de population. Cela s'explique notamment par les coûts liés au déploiement d'une telle technologie.

MANIFESTATIONS AUTOMNALES & HIVERNALES

FÊTE DE L'AUTOMNE & DES CHAMPIGNONS

Malgré un temps couvert, la journée avait plutôt bien commencé. Après un petit-déjeuner sympathique, nos courageux ramasseurs de champignons guidés par l'un de nos montagnards de Sainte-Agnès, Jean-Pierre PIAZZA, ont sillonné le territoire de notre commune en quête de Lycoperdons, Amanites, Pézizes, Polypores, Lactaires, Russules, Lépiotes, Coprins, Tricholomes, Psalliotes et autres.

Dans la salle Saint-Charles au village, une table d'exposition mycologique était installée accueillant le fruit de la récolte très diversifiée du jour. Agrémentée



par l'exposition des couteaux de Patrick TRUCCHI et celle d'un vannier local, cette journée a été enrichie par l'animation musicale de "Francisco". La Confrérie de l'Étiquette qui s'est jointe à cette manifestation proposait la dégustation de vins sous la présidence de Henry BAUDET et du Grand Maître sommelier Jean-Pierre ROUS.

Pour clore, la Confrérie des Chevaliers du Cep Mou, par la voix du Grand Maître Jean-Claude ROSIER, intronisée de nouveaux novices. C'est autour d'un fabuleux repas d'automne au "Saint-Yves", sur le thème du champignon, que s'achevait cette manifestation rythmée par des chansons d'autrefois.

MANIFESTATIONS AUTOMNALES & HIVERNALES

INSIGNE & DIPLÔME

Un vibrant hommage aux Morts tombés au Maghreb sur la place des Victoires



Remise de l'insigne et du diplôme d'honneur de porte-drapeau, par le Colonel Claude FOUCHÉ, Président de l'Union Locale des Associations de Combattants à notre pétillante Agnésoise, Nelly FONTENEAU.

SAINTE-LUCIE



C'est dans une chapelle comble que s'est déroulée le 15 décembre la messe de Sainte-Lucie, animée par la chorale "Notre Dame des rencontres".

FÊTE DE NOËL DES AÎNÉS



Comme chaque année une animation de Noël est organisée par le centre communal d'action sociale pour nos aînés. Cette année ils ont pu apprécier le talent d'un groupe de Gospel "Right Spirit Gospel" venu des États-Unis ou plutôt du quai des États-Unis de Nice, comme se plaît à le dire sa responsable.

À l'issue de l'animation, goûter et colis de Noël ont été offerts à tous nos aînés.

CENTENAIRE DU 11 NOVEMBRE 1918



Une très belle cérémonie pour le centenaire du 11 novembre 1918 avec la participation des enfants de l'école Charles Imbert.

VŒUX DU MAIRE

C'est dans une salle Saint-Jean comble que la traditionnelle cérémonie des vœux a été organisée en présence de nombreux élus des communes avoisinantes. À cette occasion, le maire a annoncé les différents travaux qui seront réalisés au cours de l'année 2019.



DROIT D'EXPRESSION

« NOTRE PROJET C'EST VOUS »

Liste d'opposition conduite par Arièle GAUTIER
(Suzanne MOSSINO - Patrick BERGOGNE)

“Bien que la déclaration suivante sera vraisemblablement commentée négativement dans ce même bulletin par Monsieur FILIPPI, Maire de Sainte-Agnès, nous tenons à préciser que ce dernier utilisant depuis le précédent numéro ce magazine municipal comme support pour sa campagne en vue des prochaines élections locales, nous nous abstenons donc momentanément d'utiliser notre droit d'expression sur ce support qui n'est pas prévu à cet effet.

À l'occasion de cette nouvelle année, permettez-nous de vous adresser à toutes et à tous nos meilleurs vœux de bonheur, réussite et santé.
Que 2019 vous apporte satisfaction, espérance et paix.”

« UNIS POUR SAINTE-AGNÈS »

Liste de la majorité conduite par Albert FILIPPI
(Les élus de la majorité municipale)

“Les membres de la liste "Unis pour Sainte-Agnès" vous souhaitent à toutes et à tous, une très belle année de passion, de détermination, de réalisation mais aussi de réussite et de bonheur de vivre à Sainte-Agnès.

Du fond du cœur : très bonne année à tous !
Vive Sainte-Agnès !”



Chapelle Saint-Michel



Chapelle Sainte-Lucie



Clocher de Notre Dame des Neiges



Jardin médiéval



Rue de Sainte-Agnès



Paysage depuis la table d'orientation



Jardin médiéval



Voûtes de la rue des sarrasins



Toits de Sainte-Agnès



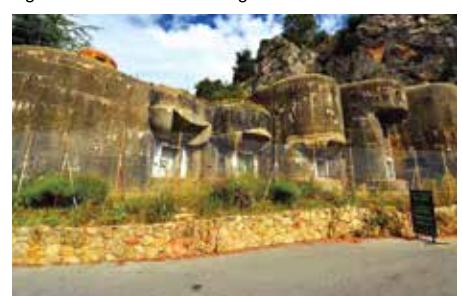
Église Notre Dame des Neiges



Vue panoramique depuis Sainte-Agnès



Rue de Sainte-Agnès



Fort de la ligne Maginot à Sainte-Agnès